

*Certifié conforme
par le Président*

123VENTURE
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 534.706 euros
Siège social : 41, Boulevard des Capucines
75002 PARIS
432 510 345 RCS PARIS

Y
00B1322

EXTRAITS DU
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 5 NOVEMBRE 2007

Gre.
Com.
I

L'an deux mille sept,
Le cinq novembre,
A 18h00,

14
N° DE D... 14461

Les membres du Conseil de surveillance de la société 123VENTURE se sont réunis en Conseil, à PARIS (75002) – 41, Boulevard des Capucines, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents ou représentés:

- Monsieur Antoine DE ROCHEFORT,
- Monsieur Julien VAUTEL,
- Monsieur André MAY.

La totalité de ses membres étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Antoine DE ROCHEFORT préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil de surveillance.

Monsieur Julien VAUTEL assume les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau membre du Directoire ;
- (...)
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

M AR

NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU DIRECTOIRE

Le Président du Conseil de surveillance expose les motifs pour lesquels il conviendrait de nommer Monsieur Éric PHILIPPON en qualité de nouveau membre du Directoire

Après en avoir délibéré, le Conseil de surveillance décide, à l'unanimité, de nommer **Monsieur Éric PHILIPPON**, né le 11 juillet 1966 à Saint Junien (87), de nationalité française, demeurant à Paris (75006) – 9, rue du Montparnasse, en qualité de membre du Directoire, pour le temps qui reste à courir jusqu'au renouvellement du Directoire, soit jusqu'au 30 juin 2008.

Monsieur Éric PHILIPPON a déclaré par avance qu'il acceptait les fonctions qui viendraient à lui être confié, qu'il n'exerçait aucune autre fonction et n'était frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

(...)

POUVOIR POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Le Conseil délègue tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes en vue d'accomplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

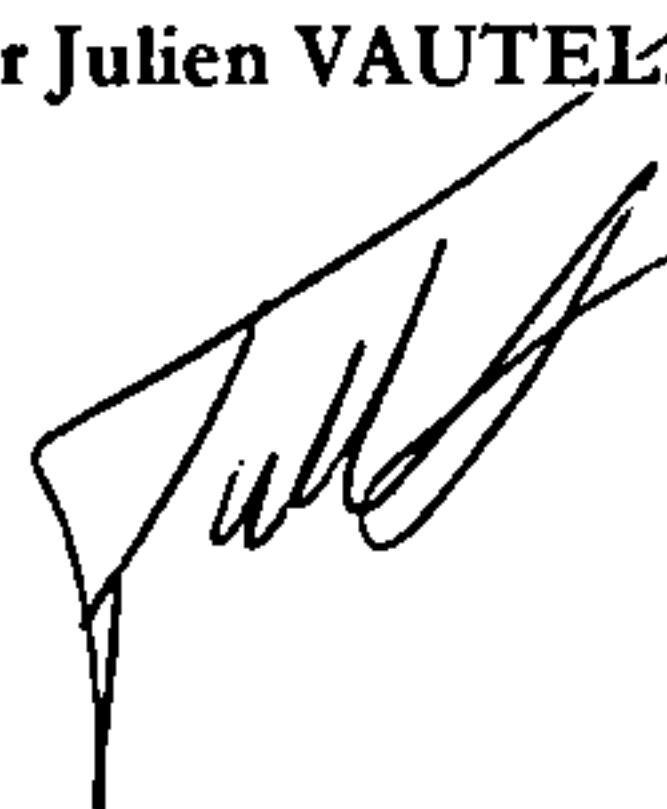
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Conseil de surveillance au moins.

Le Président de séance
Monsieur Antoine DE ROCHEFORT,



Un membre du Conseil de surveillance
Monsieur Julien VAUTEL.



*Certifié conforme par
le Président*



123VENTURE
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 534.706 euros
Siège social : 41, Boulevard des Capucines
75002 PARIS
432 510 345 RCS PARIS

EXTRAITS DU
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 3 DECEMBRE 2007

L'an deux mille sept,
Le 3 décembre,
A 9h00,

Les membres du Conseil de surveillance de la société 123VENTURE se sont réunis en Conseil, à PARIS (75002) – 41, Boulevard des Capucines, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents ou représentés:

- Monsieur Antoine DE ROCHEFORT,
- Monsieur Julien VAUTEL,
- Monsieur André MAY.

La totalité de ses membres étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Antoine DE ROCHEFORT préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil de surveillance.

Monsieur Julien VAUTEL assume les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau membre du Directoire ;
- (...)
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.



NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU DIRECTOIRE

Le Président du Conseil de surveillance expose les motifs pour lesquels il conviendrait de nommer Monsieur Paul de FREMINVILLE en qualité de nouveau membre du Directoire

Après en avoir délibéré, le Conseil de surveillance décide, à l'unanimité, de nommer **Monsieur Paul de FREMINVILLE**, né le 21 août 1958 à Boulogne Billancourt (92), de nationalité française, demeurant à Paris (75015) – 16, rue André Gide, en qualité de membre du Directoire, pour le temps qui reste à courir jusqu'au renouvellement du Directoire, soit jusqu'au 30 juin 2008.

Monsieur Paul de FREMINVILLE a déclaré par avance qu'il acceptait les fonctions qui viendraient à lui être confié, qu'il n'exerçait aucune autre fonction et n'était frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

(...)

POUVOIR POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Le Conseil délègue tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes en vue d'accomplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Conseil de surveillance au moins.

Le Président de séance
Monsieur Antoine DE ROCHEFORT,

Un membre du Conseil de surveillance
Monsieur Julien VAUTEL.

